



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-18
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint Jean-de-Maurienne**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2020-84 du 31 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Albertville ;

Considérant que les membres de commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans après renouvellement général et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de réaliser le renouvellement des membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint Jean-de-Maurienne, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Saint Jean-de-Maurienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le **20 JUL. 2023**

Le Préfet

Francis RAVIER

